

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marseille – jeudi 16 juin 2016

### Etaient présents:

Brigitte BAILET  
Jean-Pierre BENSAID  
Emmanuel GABAS  
Jean FERRANDINI  
Yves KIMMOUN  
Lucien SALEMI  
Christine CRISPIN

### Excusés:

Elodie NADREANI  
Carole BOYER  
Jocelyne CAHUZAC  
Didier CALAS  
Carole PELLICER

### 1) APPROBATION DU DERNIER CA

Lucien SALEMI rappelle que la fréquence des réunions a été diminuée, que la centralisation marseillaise a été choisie pour faciliter les déplacements de chacun des administrateurs et qu'à ce titre, la présence des administrateurs est indispensable.

Le PV du dernier CA est approuvé à l'unanimité

### 2) CHANGEMENT DE DENOMINATION / SIGLE MEDITERRANEE

Les Administrateurs sont déçus par la nouvelle appellation du SNAV pour les raisons suivantes :

- Perte du terme « Syndicat » qui semblait représentatif de défense / puissance de la profession
- Regret qu'une agence de com n'ai pas travaillé sur le sujet pour pouvoir viser plus juste
- Regret qu'il n'y ai pas eu une consultation avec plusieurs propositions et un vote ou un référendum agences

Lucien SALEMI explique que la décision est entérinée, qu'il n'y aura pas de retour possible.

Par souci d'efficacité et parce que nous sommes une des régions d'un syndicat désormais national, il lui semble opportun de ne pas s'opposer à cette décision, de garder, par contre, l'appellation Méditerranée, porteuse de valeur et d'identité.

Pour le choix d'un sigle et d'un nom de domaine, les propositions suivantes sont faites :  
EVMED.COM / LEVMED.COM / EVM.COM / LEVMEDITERRANEE.COM

JP Bensaïd signale qu'il convient de faire pointer les adresses et nom de domaine porteuse de SNAVMED.COM ou SNAVMED.ORG vers la nouvelle appellation qui sera choisie, afin de ne perdre aucun adhérent ou futur adhérent.

L SALEMI souligne qu'effectivement, cette identité a été bâtie de longue date et qu'elle est connue.

Le quorum des Administrateurs se portant sur le maintien de Snav Med, il est convenu d'attendre un peu et de faire participer les agences au choix du sigle.

### **3/ CONVENTION MEDITERRANÉE**

La prochaine Convention du SNAV Med aura lieu

- Du mercredi 23 Novembre au soir jusqu'au samedi 26 novembre au matin
- A Ajaccio, hôtel Campo Del Orro
- Thématique principale : l'Open Innovation
- L'intervenant à confirmer : Martin DUVAL
  
- Le nombre de pax prévus : environ 80
- Le programme : Journée de travail jeudi (intervention – groupe de travail – speed meeting) avec déjeuner sur place, soirée à l'extérieur – Iles Sanguinaires vendredi avec Oursinades vendredi midi, soirée festive le vendredi soir (avec chant corses ?)
- Le prix du partenariat est fixé à 3000€

C CRISPIN suggère de faire des demandes de partenariats également auprès des TO

Il est convenu que J FERRANDINI et Y KIMMOUN préparent le budget pour le 4 juillet.

L SALEMI appelle l'intervenant.

Le programme doit être monté pour validation au prochain conseil d'administration.

### **4/ EVOLUTION DES CRITERES IATA – NOUVEL ECHEANCIER DU BSP**

C CRISPIN évoque la difficulté des TO sur l'avance de trésorerie obligatoire, vue le nouvel échéancier du BSP. Elle a annoncé à ses réseaux qu'elle s'alignerait sur les modifications d'échéanciers, mais de nombreux réseaux s'y opposent.

Sur l'évolution de critères IATA, E GABAS et B BAILET expliquent que la difficulté réside dans le découpage en deux catégories : ceux qui ont + de 2 ans d'ancienneté, et ceux qui ont – de deux ans d'ancienneté, car le moindre changement capitalistique, de dirigeant etc... implique le basculement de la catégorie 1 à la catégorie 2, où les critères de garantie financière sont importants.

V BONED explique qu'une communication a été faite auprès des agences notamment pour permettre aux agences d'anticiper la mise en place de ces nouveaux critères qui prennent en compte désormais des données comptables de trésorerie, qui si elle n'est pas suffisante implique d'avoir une garantie...

Elle explique que, concernant le calendrier des règlements, il n'y aura pas de marche arrière pour les échéances de paiement bimensuel.

En revanche, les Entreprises du Voyage montent au créneau sur ce dossier afin de rouvrir la négociation avec IATA concernant les critères et la garantie demandée en cas de transmission de l'entreprise. Il s'agit de discuter de ces conditions pour les assouplir et repousser leur date d'entrée en vigueur qui est normalement le 1<sup>er</sup> juillet.

Des réunions sont programmées pour les deux semaines à venir et les entreprises du voyage espèrent avancer pour communiquer avant le 1<sup>er</sup> juillet.

---

**Le CA se termine à onze heures trente.**

**La date du prochain CA :**

**15 septembre 2016 à 09h30 à Marseille**